



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 437 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 DE FAÇON À MODIFIER L'ARTICLE 4.12.1.2 « INTERDICTIONS »

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 13 mai 2024 ;

QUE le Conseil de la municipalité de Nouvelle a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 10 juin 2024 ;

QUE la MRC d'Avignon a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 14 août 2024 ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Nouvelle, le 23 août 2024.

Benoît Cabot
Directeur général et greffier-trésorier